

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR sans changement de statut

(ne sont pas concernés par cette liste : les Européens, les « étrangers malades », les étudiants,)

LISTES DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR (originaux et photocopies)

A l'issue du rendez-vous, le service se réserve le droit de demander tous autres justificatifs utiles à l'instruction du dossier qui sera déposé.

POUR TOUS LES TITRES DE SÉJOUR

✓ cette colonne est pour vous, cochez les documents que vous apportez.

réservé au service		
conforme	Non conforme	manquant

ÉTAT CIVIL, NATIONALITÉ, DROIT AU SÉJOUR (CESEDA, art. R311-2-2)

<input type="checkbox"/>	- 2 photographies d'identité récentes et identiques (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Passeport en cours de validité au jour du dépôt : pages relatives à l'état civil, dates de validité, cachets d'entrée et visas. Si votre passeport est expiré : attestation consulaire de demande de renouvellement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (obligatoire lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour). - Justificatif de séjour régulier : Carte de séjour ou Visa valant titre de séjour validé par l'OFII ou en ligne.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois (vérifier la date d'édition)* (R311-2-1 CESEDA)

* les échéanciers doivent être datés de moins de 6 mois. Votre fournisseur d'énergie ou l'assureur de votre habitation peut à tout moment vous éditer une attestation en tant que titulaire d'un contrat en cours.

** toute attestation de complaisance est punie par la loi (article 441-7 du Code Pénal)

<input type="checkbox"/>	- Facture d'énergie ou internet (électricité, gaz, eau, accès à internet); ou bail de location ; ou dernière quittance de loyer (bailleur professionnel); ou dernière taxe d'habitation;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier** + facture du dernier mois; - Hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant** datée et signée + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant (voir 1 ^{er} cas).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

SITUATION FAMILIALE

<input type="checkbox"/>	- Marié(e) : livret de famille ou à défaut acte de mariage + acte de naissance et pièce d'identité du conjoint (Carte Nationale d'Identité française ou d'un État Membre de l'Union Européenne ou titre de séjour français du conjoint) + actes de naissance de tous les enfants du demandeur - Divorcé(e) : jugement intégral de divorce - Pacsé(e) : PACS + attestation de non-dissolution du PACS datée de moins de 3 mois + pièce d'identité du partenaire de pacs (CNI française ou UE ou titre de séjour du conjoint) - Veuf(ve) : acte de décès du conjoint s'il n'est pas mentionné sur le livret de famille. - Concubinage : déclaration datée de moins de trois mois de concubinage notoire établie en mairie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
--------------------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SITUATION PROFESSIONNELLE

<input type="checkbox"/>	- Salarié(e) : contrat de travail en cours + 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur (document daté de moins de 15 jours). - Commerçant/Artisan : Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants + tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Activité libérale : justificatif d'immatriculation URSSAF + tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein. - Demandeur d'emploi : justificatif d'inscription à Pôle Emploi + dernier avis de durée des droits ARE - Retraité : Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse. - Non actif : attestation sur l'honneur de non-exercice d'aucune activité professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

INTÉGRATION RÉPUBLICAINE 1 (1^{er} renouvellement) (accès ou renouvellement d'une carte pluriannuelle)

<input type="checkbox"/>	- Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) délivré par les services de l'OFII	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Certificat de suivi de formation civique - module 1	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Certificat de suivi de formation civique – vivre et accéder à l'emploi en France - module 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- Certificat de suivi de formation linguistique ou de dispense de formation linguistique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sont exemptés de produire le contrat d'intégration républicaine et les attestations :

- l'étranger justifiant d'une année d'études supérieures en France ou de 3 années de scolarisation en France ou dans un établissement français d'enseignement à l'étranger ;
- l'étranger dont le premier titre de séjour est antérieur au 1^{er} janvier 2007 ;
- l'étranger dont le titre « vie privée et familiale » est attribué en raison de l'état de santé (« étranger malade »).

INTÉGRATION RÉPUBLICAINE 2 (sauf algériens) (accès à une carte de résident sous conditions de recevabilité)

<input type="checkbox"/>	- Justificatif de certification d'un niveau A2 ou supérieur (B1, B2, C1, C2) du cadre européen commun de référence pour les langues . (voir Arrêté du 21/02/2018)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	- 3 derniers avis d'imposition sur le revenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Arrêté du 21/02/2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/2/21/INTV1805032A/jo/texte/fr>

Contacts organismes certificateurs DCL, TCF, ACL, DELF reconnus dans la Loire :

<http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2012/09/Lieux-de-certifications-linguistiques-sur-le-42-.pdf>

S'inscrire à une formation linguistique : <http://www.ifra-formation-linguistique.fr/>

réservé au service

CAS PARTICULIERS / COMPLÉMENTS OBLIGATOIRES

conforme	Non conforme	manquant
----------	--------------	----------

✓ cette colonne est pour vous, cochez les documents que vous apportez.

SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE (art. L. 313-10-1° ; art. L313-10-2° du CESEDA)

- | | | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - En cas de changement d'emploi : attestation de l'ancien employeur destiné à Pôle Emploi + dossier de demande d'autorisation de travail constitué par le nouvel employeur ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - En cas de perte d'emploi : attestation de l'ancien employeur destiné à Pôle Emploi | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

PARENT D'ENFANT MINEUR FRANCAIS (art. L. 313-11 6° du CESEDA)

- | | | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Pièce(s) d' identité française de(s) l'enfant(s) ou Certificat(s) de Nationalité Française de(s) l'enfant(s) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Preuve de résidence en France de(s) l'enfant(s) : certificat de scolarité (enfant de 3 ans et +) ; carnet de santé + attestation récente de suivi médical (enfant de moins de 3 ans) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatif de contribution à l'entretien et l'éducation de(s) l'enfant(s) :
Justificatifs <u>suffisamment probants</u> établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil (preuve par tous moyens) au cours de 6 derniers mois (<i>Exemples : versement d'une pension; factures nominatives destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément; jouets); preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier; intérêt pour la scolarité de l'enfant; présence affective réelle; témoignages), etc</i>) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Lorsque la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation :
Justificatifs <u>suffisamment probants</u> établissant que <u>le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil</u> depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens). A défaut, <u>décision du juge judiciaire (ordonnance ou jugement) ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil (versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière).</u> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

VISITEUR (art. L. 313-6 du CESEDA) (art. 7 a) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

- | | | | | |
|--------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Attestation sur l'honneur, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatifs de moyens d'existence suffisants , atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| | Si prise en charge par une tierce personne , tout document permettant d'apprécier les ressources suffisantes de la personne qui s'engage à subvenir aux besoins de l'étranger (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant. | | | |

SAISONNIER

- | | | | | |
|--------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Formulaire CERFA n° 15186*01 et annexe « Demande d'autorisation de travail pour un travailleur saisonnier étranger – contrat de travail simplifié » visé par la DIRECCTE/SMOE du lieu d'emploi, pour une durée supérieure à 3 mois et maximale de 6 mois ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatifs du respect de la durée cumulée de séjour de 6 mois par an pendant la période de validité du précédent titre de séjour (cachets sur passeport, bulletins de salaire obtenus au cours des 3 années, ...). | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

STAGIAIRE (art. L. 313-7-1 du CESEDA)

Ressortissant étranger disposant d'une convention de stage d'une durée supérieure à 3 mois, visée par l'autorité administrative compétente, soit au titre de la formation initiale (étudiant), soit de la formation continue (salarié)

- | | | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Convention de stage initiale et le cas échéant avenant prolongeant le stage visé favorablement par le service de la main d'œuvre étrangère ou, à défaut l'accusé de réception attestant que la demande de visa de l'avenant a été effectuée ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatif de ressources mensuelles. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

PASSEPORT TALENT

- | | | | | |
|--------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - tout document établissant la continuité des conditions ayant justifié la délivrance du titre de séjour précédent. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
|--------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|

RESSORTISSANT D'UN PAYS TIERS MEMBRE DE FAMILLE D'UN RESSORTISSANT D'UN ÉTAT DE L'UE

Le demandeur n'est pas citoyen européen lui-même. **RAPPEL** : le conjoint citoyen européen devra être présent au rendez-vous.

- | | | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Justificatif du droit de séjour de l'accueillant européen selon la catégorie dont il relève (<i>informations sur Services-Public.fr (fiche : Séjour de longue durée d'un Européen en France)</i>) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|

1^{er} RENOUELEMENT APRÈS UNE ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR (« régularisation »)

- | | | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | - Justificatifs récents d'entretien de relations certaines et continues avec les membres de famille installés en France ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatifs des conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, ...) ; | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| <input type="checkbox"/> | - Justificatifs d'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, activité associative, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.) <u>au cours de l'année précédente.</u> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |